

Technicien(ne) en travaux pratiques (Architecture)

Direction des études

NATURE DU TRAVAIL

Sous l'autorité de la directrice adjointe aux études, la technicienne ou le technicien en travaux pratiques a pour fonctions principales d'assister les enseignants dans la préparation, la présentation, la surveillance et l'évaluation des travaux de stage ou d'atelier.

Quelques attributions caractéristiques :

- Fournit un soutien aux étudiants en collaboration avec les enseignants lors des activités départementales : les laboratoires informatiques, les ateliers, les travaux pratiques, etc., en lien avec les équipements, matériaux et technologies :
 - Agit à titre de démonstrateur ;
 - Effectue la préparation et la distribution du matériel ;
 - Effectue la gestion des prêts d'équipements et de livres ;
 - Participe aux essais, aux expérimentations et au développement de nouveaux travaux pratiques.
- S'occupe de l'organisation des équipements et des besoins matériels :
 - Effectue les demandes de service et suivis ;
 - Effectue le calibrage, le dépannage, la réparation et l'entretien.
- Effectue des tâches reliées à l'approvisionnement :
 - Tient l'inventaire ;
 - Participe au choix des besoins en matériel spécialisé et équipements ;
 - Effectue les réquisitions d'achats et assure les suivis.
- S'assure du respect des normes de santé et de sécurité lors de l'utilisation, de la manutention et de l'entreposage de l'équipement et du matériel.
- Utilise les outils technologiques de l'information et des communications mis à sa disposition en lien avec les travaux à réaliser, pour les besoins administratifs, etc.
- Est appelé à coordonner le travail du personnel de soutien impliqué dans la réalisation d'opérations techniques et à initier au travail ce personnel.
- Accomplit toutes autres tâches connexes au besoin

LE POSTE

- ✓ **Classe d'emploi** : Technicienne ou technicien en travaux pratiques (architecture)
- ✓ **Service** : Direction des études
- ✓ **Lieu de travail** : Saint-Laurent
- ✓ **Supérieur** : Madame Isabelle Laroche
- ✓ **Horaire** : Lundi au vendredi, de 8h à 16h
- ✓ **Taux horaire** : De 24,21\$ à 32,32\$
- ✓ **Entrée en fonction** : Août 2022
- ✓ **Statut** : Poste régulier à temps complet
- ✓ **N° de concours** : H22-S-26

LE CADRE DE TRAVAIL

À quelques pas du métro Du Collège, le cégep de Saint-Laurent dispose d'un campus exceptionnel et accompagne 3 500 étudiants grâce aux vingt programmes offerts à l'enseignement régulier. Les programmes de formation continue regroupent quelques 500 personnes, en plus de celles qui sont inscrites au secteur de la francisation et à des ateliers de perfectionnement.

- ✓ **20 jours** de vacances
- ✓ **13 jours fériés**
- ✓ **Assurances** collectives
- ✓ Régime de **retraite**
- ✓ **Congés** spéciaux
- ✓ **Formation** continue

Selon les dispositions de la convention collective

Technicien(ne) en travaux pratiques (Architecture)

Direction des études

LES QUALIFICATIONS

Scolarité et expérience :

Détenir un diplôme d'études collégiales en technologie de l'architecture ou détenir un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

Autres exigences :

- Connaissance de base des logiciels Revit, SketchUp, AutoCAD, suites Adobe et Office
- Connaissance pratique de l'équipement (imprimantes et traçantes, outillage de menuiserie, d'arpentage, de photographie, etc.)
- Bonne connaissance du Code du Bâtiment et références générales en architecture
- Bonne connaissance du français parlé et écrit.
- Efforts physiques requis selon le travail exigé
- Connaissance de logiciel COBA et Clara un atout

NOUS JOINDRE



625, avenue Sainte-Croix
Montréal (métro du Collège)



resshum@cegepsl.qc.ca



514 747-6521



Cégep de Saint-Laurent

POUR POSTULER

Période d'affichage : du 31 mai au 13 juin 2022

CONCOURS : H22-S-26

Faites parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation à la Direction des ressources humaines d'ici le **13 juin 2022 à 16h00** par courriel à : resshum03@cegepsl.qc.ca

Note : Les tests de sélection porteront sur la maîtrise de la langue française et les compétences professionnelles. La réussite des tests est essentielle, à l'exception des tests pour lesquels la personne salariée est déjà pré qualifiée.

Nous souscrivons au programme d'accès à l'égalité en emploi pour les personnes visées par la loi, soit les femmes, les minorités ethniques, les minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées. Le Collège remercie à l'avance toutes les personnes qui auront signifié leur intérêt pour le poste, mais seules les personnes retenues seront contactées.